

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Pegasus Hava Tasimaciligi AS » du contrôle exclusif de la société « Ceské Aerolinie AS » et de l'ensemble de ses filiales

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur direct :** « Pegasus Europe BV » ;
- **L'acquéreur ultime :** « Pegasus Hava Tasimaciligi, AS »
- **La cible :** « Ceské Aerolinie AS » et l'ensemble de ses filiales

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Transport aérien.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 mars 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu notification d'un projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par la société «Pegasus Hava Tasimaciligi, AS» par l'intermédiaire de sa filiale «Pegasus Europe BV» de la société «Ceské Aerolinie AS» et de l'ensemble de ses filiales, à travers l'acquisition de 100% de son capital social et des droits de vote y afférent.

«Pegasus Europe B.V» est une société à responsabilité limitée de droit néerlandais immatriculée sous le numéro 99127814 et dont le siège social est situé à Herikerbergweg 238, Luna Arena, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas. Il s'agit d'un véhicule d'investissement créé pour les besoins de la présente opération.

« Pegasus Hava Tasimaciligi, AS » est une société par actions de droit turc immatriculée sous le numéro 261186 et dont le siège social est situé Aeropark Yenisehir Mah. Osmanlı Bulvarı, Istanbul, Turquie. Il s'agit d'une compagnie aérienne turque à bas coûts. Elle propose des vols réguliers domestiques et internationaux, principalement à partir de son hub principal situé à l'aéroport international Sabiha Gökçen d'Istanbul.

« Ceské Aerolinie AS » est une société par actions de droit tchèque immatriculée au Registre du commerce tenu par le Tribunal municipal de Prague, sous le numéro de dossier B 1662, et dont le siège social est situé à K letišti 1068/30, Ruzyně, Prague, République tchèque. Il s'agit de l'entité holding du groupe Smartwings, qui est actif principalement dans l'exploitation de vols charter et réguliers internationaux ainsi que sur la location d'aéronefs avec équipage (wet lease) ou sans équipage (dry lease), et accessoirement dans les services de transport de fret et de colis, dans une mesure accessoire à son activité principale.

Fait à Rabat, le 19 février 2026